

## CSE – CSS CT Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

<b>Programme</b>	<p><b>Théorie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la formation SSCT et des représentants du personnel au CSE</li> <li>Le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT</li> <li>Règles de mise en place d'un CSE</li> <li>Moyens accordés aux membres du CSE</li> <li>Dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés</li> <li>Dispositions particulières pour les entreprises de 50 salariés et plus</li> <li>Subventions de fonctionnement</li> <li>Les responsabilités pénales relatives à la santé et la sécurité au travail</li> <li>Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise</li> <li>La santé, la sécurité et les conditions de travail dans le code du travail</li> <li>Les documents à disposition ou auxquels le CSE contribue</li> <li>Les facteurs de risques professionnels</li> <li>Les missions du CSE en matière de SSCT</li> </ul> <p><b>Enseignements pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)</li> <li>Analyses d'accidents de travail par la méthode de l'arbres des causes Identification des risques sur poste de travail et définition des mesures de prévention</li> <li>Elaboration d'un ordre du jour de réunion, Construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public</li> </ul>
<b>Objectif</b>	Obtenir la certification professionnelle requise pour intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention afin de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail dans l'entreprise en lien avec l'organisation interne et ses procédures.
<b>Pré - Requis</b>	Être apte
<b>Modalités d'évaluation</b>	Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition. Périodicité : Tous les 4 ans de mandat (sauf si accord collectif contraire)
<b>Lieu / Nbre de Participants</b>	Centre de formation Minimum 4 / Maximum 10
<b>Durée</b>	21 heures (3 jours) pour les entreprises de moins de 11 à 49 salariés 21 heures minimum (3 jours) pour les entreprises de plus de 50 à 299 salariés 35 heures minimum (5 jours) pour les entreprises de 300 salariés et + Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20% du temps de formation
<b>Tarif</b>	850 Euros Individuel si 21 h, 1200 Euros si 35 h Consulter l'IFPS devis adapté à la réglementation en cours.
<b>Moyens Techniques et Pédagogiques</b>	<p><b><u>Moyens pédagogiques :</u></b></p> <p>Salles de cours adaptées, supports de cours, formateurs en prévention des risques professionnels avec bonne maîtrise du code travail</p> <p><b><u>Méthodes pédagogiques :</u></b></p> <p>Etudes de cas, mise en situations, évaluations formatives, mise en application pratique sur site possible en accord avec l'employeur</p>